Le GUIDE des FAMILLES

Crèches, haltes-jeux, écoles, restauration scolaire,
accueils ludiques autour de l'école,
loisirs le mercredi après-midi,…

Edition 2013/2014

VILLE DE CHELLES

www.chelles.fr

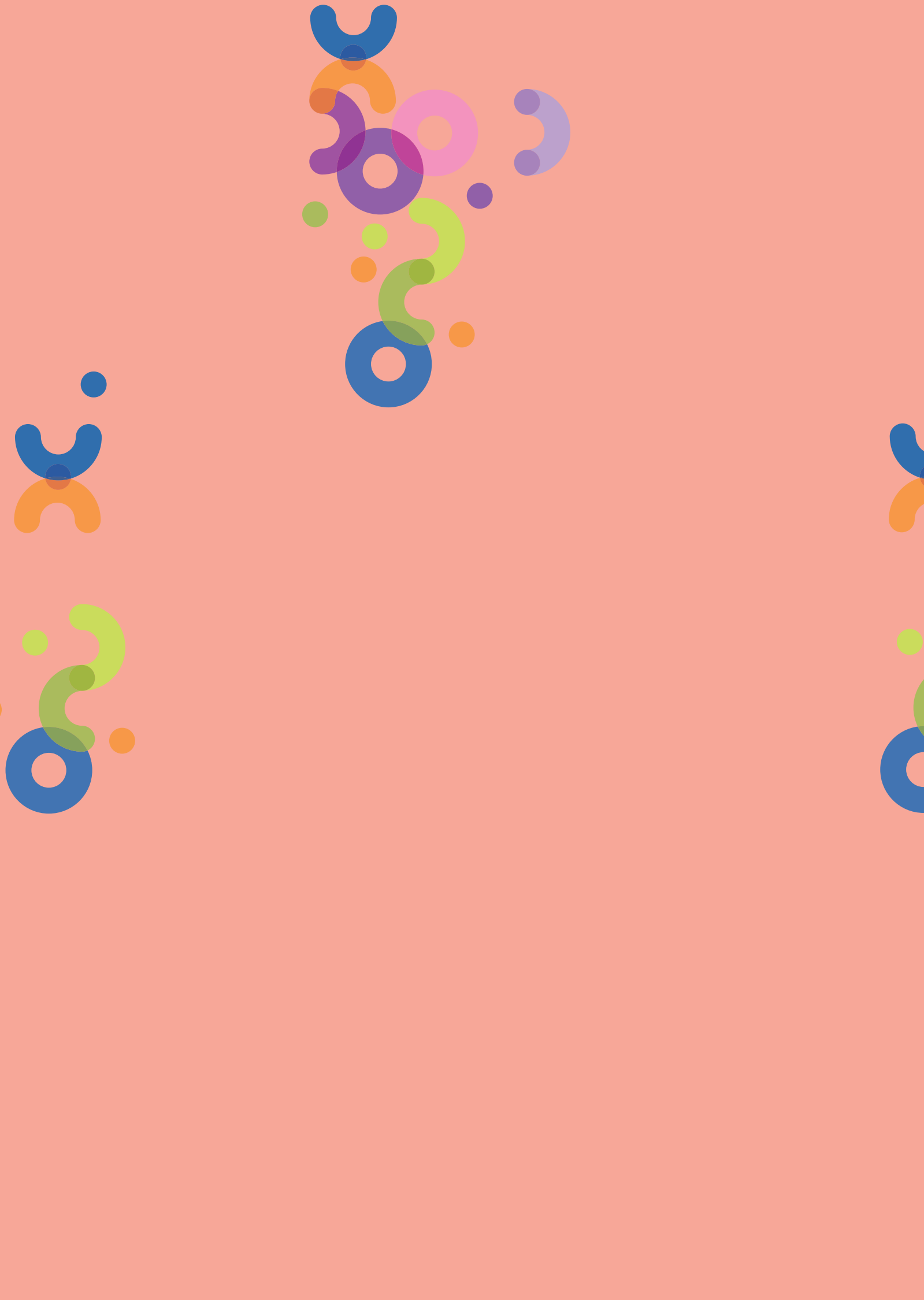

A portée de main,

Un guide unique pour tout savoir sur les services aux familles

Organisation, inscriptions pour l'année scolaire 2013/2014

Madame, Monsieur,

Depuis trois ans, ce guide est édité afin d'accompagner les familles chelloises dans les démarches concernant la vie quotidienne de leurs enfants pour l'année scolaire à venir.

L'organisation des nouveaux rythmes scolaires s'inscrit comme la nouveauté majeure de la rentrée scolaire 2013 pour les élèves de maternelle et d'élémentaire et celle-ci vous est présentée en détail à l'intérieur du document.

La démarche de la commune de Chelles a été de mettre en cohérence les rythmes d'apprentissage les plus efficaces pour les enfants tout en impactant le moins possible sur les familles, tant dans leur organisation que d'un point de vue financier.

Par ailleurs, vous découvrirez aussi de nouvelles fonctionnalités disponibles sur le portail familles, qui participent à la simplification des démarches administratives : demande de calcul du quotient familial, attestation fiscale,… et qui viennent compléter celles déjà existantes comme les réservations ou la facturation en ligne.

Nous espérons que ce guide vous apportera toutes les informations nécessaires et répondra à toutes les questions que vous pourriez vous poser au sujet de l'organisation et des activités proposées par la Ville.

Vous souhaitant bonne lecture,

La Municipalité

Sommaire

Les nouveautés pour la rentrée 2013-2014 p. 6

Jusqu'à 12 ans : accueils, écoles, activités,... p. 9

Les tout-petits
A l'école
Les activités autour de l'école, le mercredi après-midi, pendant les vacances

Inscriptions, réservations... suivez le guide p. 27

4 étapes incontournables
Où, quand et comment entreprendre vos démarches ?
Réservations : mode d'emploi
Calendrier pratique

Demande de prélèvement automatique p. 35

@ Guide téléchargeable sur www.chelles.fr

Quelles nouveautés pour l'année scolaire 2013-2014 ?

LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES À LA RENTRÉE 2013

Au mois de septembre 2013, la semaine des 4 jours et demi s'appliquera dans toutes les écoles publiques de la Ville de Chelles, incluant désormais le mercredi matin comme temps scolaire supplémentaire.

Le temps périscolaire - temps de loisirs en dehors de l'école - sera réorganisé, particulièrement sur le temps du midi, du soir et des mercredis après-midi avec :

- Le réaménagement des espaces permanents au sein de l'école pour s'amuser, se divertir, lire pendant la pause-déjeuner ou après l'école,
- Plusieurs formules pour les accueils du soir dont la création d'ateliers thématiques et la mise en place de nouvelles activités au sein des accueils de loisirs désormais appelés « **Accueils ludiques** »,
- Une équipe d'animation renforcée avec des personnels supplémentaires qui suivront un programme de formation et de professionnalisation.

+ d'infos p 17

NOUVELLES FONCTIONNALITÉS DU PORTAIL FAMILLES POUR VOUS FAIRE GAGNER DU TEMPS

Attestation fiscale

Un justificatif d'attestation fiscale et de présence de l'enfant en accueil de loisirs est maintenant disponible sur le portail familles selon vos besoins (déclarations fiscales, attestations employeurs,…).

Demande de calcul de quotient familial

Vous pouvez faire directement votre demande de calcul en ligne. Il suffit de joindre les justificatifs nécessaires qui sont eux-mêmes téléchargeables sur les sites de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et de l'administration fiscale.

Réception des factures en ligne

A la rentrée, les familles ayant adhéré au service de paiement en ligne recevront chaque nouvelle facture par mail.

+ d'infos p 28

A savoir aussi :

UNE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE UNIQUE ET PRÉ - REMPLIE

Les familles dont les enfants sont déjà inscrits ont reçu à leur domicile leur dossier administratif déjà pré-rempli. Si aucune modification n'est à apporter, il suffit de renvoyer le dossier signé, sans aucune autre pièce justificative.

Cette inscription unique permet d'accéder à la plupart des services municipaux : accueil ludique, restauration, études surveillées, haltes-jeux, séjours vacances…
Les familles, devant faire cette inscription pour la 1ère fois, doivent se présenter à la Mairie - Espace Services (sans rendez-vous)

+ d'infos page 28

QUOTIENT FAMILIAL ET TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES EN ANNÉE CIVILE

En cohérence avec le fonctionnement de l'administration fiscale (impôts sur le revenu), le quotient familial et les tarifs municipaux sont réactualisés chaque début d'année civile et valables pour l'année entière.

+ d'infos page 28

LA RESTAURATION SCOLAIRE ACCESSIBLE À TOUS LES ENFANTS

Quelle que soit la situation professionnelle des parents, chaque enfant scolarisé en maternelle ou élémentaire peut déjeuner au restaurant scolaire de son école.

L'accès est « à la carte » ; les parents précisent au jour le jour à l'enseignant si l'enfant déjeune ou non. En revanche, **la réservation est indispensable pour le déjeuner du mercredi midi**.

+ d'infos page 29

RÉSERVATIONS ET DEMANDES DE PLACE EN LIGNE SUR LE PORTAIL FAMILLES

Les réservations pour les après-midis loisirs du mercredi et pendant les vacances peuvent s'effectuer directement en ligne sur le portail familles via le site www.chelles.fr.
Aucune réservation n'est nécessaire pour les accueils du matin et du soir (sauf pour les études surveillées).
Les réservations (ou modifications de réservations) sont possibles jusqu'à 2 semaines avant le mercredi ou la période de vacances concernés.

+ d'infos page 29

UNE COMMUNICATION ENVERS LES FAMILLES PLUS EFFICACE ET PLUS RAPIDE

Les familles peuvent recevoir des informations concernant leur enfant sur leur téléphone portable par sms ou sur l'espace personnalisé du portail familles : périodes de réservations pour les accueils de loisirs, dates d'inscriptions pour les séjours, stages sportifs, règlement des factures, actualité concernant leur enfant (déroulement de séjours, actualité à l'école, programme de l'accueil de loisirs,…)

DES DÉMARCHES POSSIBLES PAR CORRESPONDANCE

Faire calculer son quotient familial, envoyer son dossier administratif, ses demandes de place ou de réservations ... de nombreuses formalités sont toujours possibles sans se déplacer, par courrier ou par mail.

+ d'infos page 30

Tous les bulletins de réservations et de demande de place sont téléchargeables sur le site www.chelles.fr et disponibles en mairie à l'Espace Services et dans les accueils ludiques.

Plus simple, plus rapide : Le portail familles sur le site **www.chelles.fr**

Nouveau

Attestation fiscale
Justificatifs d'accueil ou de présence en centre de loisirs

Réception des factures
Directement sur votre adresse mail

Demande de calcul du quotient familial
A effectuer en ligne

Réservations et demandes de places en ligne
Réservation pour les accueils de loisirs des vacances et des mercredis après-midi. Demandes de place pour les études surveillées, places en crèche, haltes-jeux.

Consulter, imprimer, régler vos factures
en ligne via PAYBOX, un système de paiement sécurisé.

PAYBOX SERVICES

Espace personnalisé
Actualité sur les activités concernant votre enfant, les informations sur son école ou l'accueil de loisirs qu'il fréquente, les changements éventuels.

Modifier à tout moment les informations
qui vous concernent : changement de numéro de téléphone, d'adresse postale ou adresse mail.

Jusqu'à 12 ans :

- Les tout-petits
- A l'école
- Les activités autour de l'école, le mercredi après-midi, pendant les vacances

LES TOUT-PETITS

Depuis janvier 2013, la nouvelle crèche des Frères Verdeaux accueille 45 berceaux supplémentaires complétant ainsi les 7 crèches et les 2 haltes-jeux existantes. La commune de Chelles propose aux familles différentes formules d'accueils : crèches, haltes-jeux, multi accueils,... ainsi qu'un Relais Assistantes Maternelles, espace d'informations ouvert aux familles et aux professionnelles. Au sein d'équipements fonctionnels et accueillants, les équipes de la Petite Enfance s'investissent pleinement pour favoriser la découverte et l'épanouissement de chaque enfant.

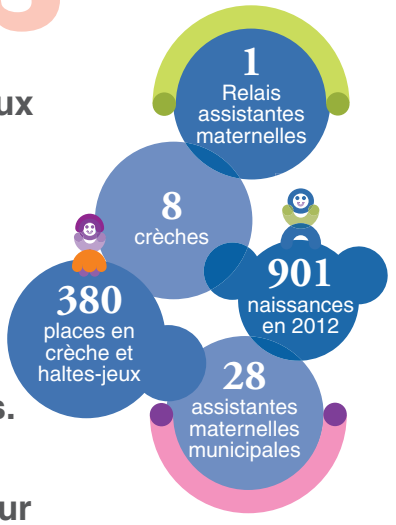

jusqu'à 12 ans

Futurs parents :
conseils pratiques

1 . *La reconnaissance anticipée*

Si vous vivez en union libre ou si vous êtes pacsés et que vous attendez un enfant, la reconnaissance anticipée - acte juridique - permet d'établir officiellement et de façon irrévocable la filiation avec l'enfant. En effet, lorsque les parents ne sont pas mariés, celle-ci n'est pas automatique pour le futur père. Elle permet aussi l'exercice légal automatique de l'autorité parentale du père. A défaut, c'est la mère seule qui l'exerce jusqu'à la reconnaissance. Pour l'établir, il vous suffit de vous rendre dans la mairie de votre choix, muni d'une pièce d'identité.

2 . *La déclaration de naissance*

La naissance d'un enfant doit faire l'objet d'une déclaration à la mairie du lieu de naissance, au maximum, dans les 3 jours (à compter du lendemain du jour de l'accouchement). Dans certains hôpitaux ou cliniques, les services de l'état-civil organisent des permanences au sein de l'établissement.

3 . *Les différentes aides possibles :*

a/ Dispositif PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant)

Pour la naissance, l'adoption d'un enfant, les modes de garde, vous pouvez bénéficier d'allocations de la Caisse d'Allocations Familiales, dont les montants varient en fonction de votre situation familiale et financière :

- Prime à la naissance ou à l'adoption
- Allocation de base
- Complément de libre choix du mode de garde (pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée)
- Complément de libre choix d'activité pour les parents qui réduisent ou cessent leur activité pour élever son leur(s) enfant(s). Renseignements : CAF de Seine-et-Marne

CAF
de Seine-et-Marne
77024 Melun cedex
0 810 25 77 10
Prix d'un appel local
depuis un poste fixe
www.melun.caf.fr

b/ Les aides et espaces d'informations du Conseil Général de Seine-et-Marne

Hôtel du département
12, rue des Saint-Pères
77 000 Melun
Tél. : 01 64 14 77 77
www.seine-et-marne.fr

Maison Départementale des Solidarités
25 av. du Gendarme Castermant
77508 Chelles cedex
Tél. : (service petite enfance) : 01 64 26 51 05

Bébé Bonus
Depuis le 1er juillet 2006, le Département verse une aide financière aux familles résidant en Seine-et-Marne et qui emploient, pour la garde de leur(s) enfant(s), une assistante maternelle agréée (hors crèche familiale) ou un(e) employé(e) à domicile déclaré(e), jusqu'aux 3 ans de l'enfant.

L'allocation est versée chaque trimestre et son montant est déterminé en fonction de la situation individuelle de la famille (niveau de revenus et nombre d'enfants à charge). Renseignements Hôtel du Département

Service de la PMI (Protection Maternelle Infantile) - Maison Départementale des Solidarités du Conseil Général de Seine-et-Marne

- Suivi de la grossesse : consultations prénatales, suivi à domicile par une sage-femme pendant la grossesse et après l'accouchement.
- Suivi de la santé des enfants (0 à 6 ans) : consultations médicales, permanences de puéricultrices, bilan de santé des 3-4 ans en école maternelle.
- Permanences PMI : pesées, conseils sur l'alimentation, allaitement, soins…
- Consultations PMI : assurées par un médecin (sur rendez-vous).
- Le service social de la Maison des Solidarités de Chelles propose un accueil sans rendez-vous tous les matins.

Renseignements Maison Départementale des Solidarités

c/ Les aides de la Ville :

Des tarifs individuels calculés selon les ressources des familles.

Pour rendre accessibles les services au plus grand nombre, les tarifs des accueils de la petite enfance, comme l'ensemble des services municipaux, sont établis d'après le quotient familial calculé en fonction de la situation familiale (revenus, nombre d'enfants…).

d/ Relais Assistantes Maternelles :

Le Relais Assistants(es) Maternels(les) est un service municipal de proximité, gratuit et ouvert aux parents, aux gardes à domicile et aux assistants(es) maternels(les) accompagnés(ées) des enfants.
Il a pour vocation d'être un espace d'accueil et d'échange au service des familles et s'inscrit dans une démarche de professionnalisation des assistants(es) maternels(les) indépendants(es) et des gardes à domicile.
Lieu d'échange, d'information et d'animation, c'est un espace ressource sur les métiers de la Petite Enfance et sur toutes les questions concernant l'accueil individuel de l'enfant.

Relais Assistant(es) Maternel(les)
4 bis rue des Frères Verdeaux
Tél. : 01 72 84 62 53 - 01 72 84 62 52

Modalités d'inscription p.28
Tarifs 2013-2014
www.chelles.fr

Bien choisir
le mode d'accueil pour votre enfant

Selon votre mode de vie, votre activité professionnelle, plusieurs formules d'accueil sont proposées.

	Crèches multi-accueils	Crèche familiale	Haltes-jeux
Fréquentation régulière sous contrat	de 1 à 5 jour(s)/semaine	de 3 à 5 jours/semaine	
Fréquentation occasionnelle			8h/semaine

1 . *L'accueil régulier*

a/ Les crèches collectives / multi-accueil

Ces structures accueillent du lundi au vendredi les enfants à partir de 10 semaines. Les locaux sont aménagés pour favoriser l'éveil des jeunes enfants. Le personnel qualifié est garant d'activités adaptées à l'âge et au développement des tout-petits ainsi que d'une qualité de soins, d'hygiène et d'alimentation équilibrée. La fréquentation des enfants doit être régulière.

Les lieux / adresses

Crèche des Frères Verdeaux
4, rue des Frères Verdeaux
Tél. : 01 64 21 98 25
Capacité d'accueil : 45 enfants

Crèche Françoise Dolto
97, av. des Sciences
Tél. : 01 60 20 00 77
Capacité d'accueil : 64 enfants

Crèche Les Petits Poucets
47, rue Gambetta
Tél. : 01 60 20 37 03
Capacité d'accueil : 27 enfants

Maison de la Petite Enfance
50, boulevard Alsace Lorraine
Tél. : 01 60 93 00 10
Capacité d'accueil : 38 enfants

Crèche de l'Aulnoy
8, rue Maurice Abbès
Tél. : 01 64 26 42 25
Capacité d'accueil : 26 enfants

Crèche du Parc
21/23, rue Adolphe Besson
Tél. : 01 64 72 65 46
Capacité d'accueil : 40 enfants

Crèche Babilou
55/57, avenue François Mitterrand
Tél. : 01 64 21 98 25
Capacité d'accueil : 49 enfants

b/ La crèche familiale municipale

Ce mode d'accueil allie accueil individualisé (accueil au domicile d'une assistante maternelle agréée) et collectif (espace commun mis à disposition des assistantes maternelles). La crèche et les assistantes maternelles agréées sont gérées par la Ville à travers le service de la Petite Enfance. Au sein de la crèche familiale, un espace avec une salle de jeux est mis à disposition des assistantes maternelles afin que les enfants puissent expérimenter la collectivité à travers des activités ou ateliers proposés par l'équipe d'encadrement.

Les assistantes maternelles peuvent aussi y emprunter des livres et des jouets.

Renseignements / Demande de place : Mairie-Espace Services.

Mairie-Espace Services
Parc du Souvenir
Emile Fouchard
77500 Chelles
Tél. : 01 64 72 55 60
Horaires d'ouverture
p.31

L'adresse

La Rotonde
14, rue du Dr Mouchet
Tél. : 01 64 21 12 87
Capacité d'accueil : 70 enfants

Modalités d'inscription et d'accueil pour les crèches multi-accueils et familiales

Les horaires d'accueil

Du lundi au vendredi : de 7h à 19h

Comment s'inscrire ?

Les familles doivent être obligatoirement domiciliées à Chelles.

Pour les enfants déjà nés (âgés de 10 semaines à 3 ans) ou ceux à naître (à partir du 5ème mois de grossesse, soit 4 mois révolus), il suffit de se rendre à l'Espace Services de la Mairie muni des documents suivants :

- La fiche de demande de place dûment complétée et de la fiche de renseignements familiaux (téléchargeables sur www.chelles.fr - rubrique portail familles)

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance EDF, facture téléphone fixe,…)

- Le certificat médical indiquant l'âge de la grossesse ou l'acte intégral de naissance de l'enfant.

Un rendez-vous sera ensuite fixé par les services de la Petite Enfance pour discuter des besoins (jours, heures d'accueils) ainsi que des contraintes éventuelles. A cette occasion vous devrez vous munir du dernier avis d'imposition et des deux derniers bulletins de salaire ou de l'attestation de formation (ou autre justificatif).

Chaque demande sera étudiée par la commission d'attribution qui est composée de huit personnes : deux élus, le directeur de l'Enfance, une coordinatrice de crèche, une directrice de crèche, deux parents élus aux conseils de crèche, une secrétaire.

Réunie chaque année en mai, elle attribue les places pour la rentrée à venir. Durant le reste de l'année, des places peuvent être attribuées en fonction d'éventuelles disponibilités.

D'autres paramètres tels que l'âge de l'enfant, des problèmes médicaux, la situation sociale de la famille interviennent aussi dans l'attribution des places en crèche.

Les tarifs appliqués sont définis par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Pour connaître son tarif, il suffit d'appliquer le barème (dit taux d'effort individuel) aux ressources de la famille. Les ressources sont celles reprises sur l'avis d'imposition ou de non imposition.

Tarifs 2013 sur www.chelles.fr

c/ L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) indépendant(e)

Les familles peuvent confier leur enfant à un(e) assistant(e) maternel(le) qui l'accueillera à son domicile.
L' agrément, accordé par les services du Conseil Général de Seine-et-Marne garantit des conditions d'accueil, d'hygiène, de sécurité et de capacités éducatives de l'assistant(e) maternel(le). Il/elle est employé(e) directement par les parents qui établiront un contrat de travail précisant les modalités de garde de l'enfant : horaires journaliers, soins à apporter, alimentation, autorisations de déplacements de sorties…
Les assistantes maternelles travaillent en lien avec le Relais d'Assistantes Maternelles de la Ville qui les soutient dans leur activité professionnelle.
Pour obtenir la liste des assistantes maternelles agréées, contacter la Maison Départementale des Solidarités ou le Relais Assistantes Maternelles (coordonnées p.12)

2 . *L'accueil occasionnel*

a/ Les haltes-jeux

Ces lieux d'accueil permettent d'accueillir ponctuellement les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans selon les besoins des familles. L'accueil peut s'effectuer à l'heure, à raison de 8 heures par semaine sur une halte-jeux de la ville selon les possibilités et selon les places disponibles.

Ils ont pour vocation de proposer différentes activités d'éveil encadrées par des personnels qualifiés tout en aidant l'enfant à se préparer en douceur à la séparation parentale.
Renseignements/inscriptions : Mairie-Espace Services.

Les lieux / adresses

Les Lutins
1, rue Jonas
Tél. : 01 64 26 12 22
Capacité d'accueil : 8 enfants

Les Fripounets
11, rue Turgot (Bâtiment B)
Tél. : 01 60 08 89 70
Capacité d'accueil : 10 enfants

Les horaires d'accueil

- **du lundi au vendredi :**
  de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Maison Départementale des Solidarités
25, av. du Gendarme Castermant
77508 Chelles cedex
Tél. (service petite enfance) :
01 64 26 51 05

Mairie-Espace Services
Parc du Souvenir Emile Fouchard
77500 Chelles
Tél. : 01 64 72 55 60
Horaires d'ouverture p.31

Modalités d'inscription p.28
Tarifs 2013-2014
www.chelles.fr

A L'ÉCOLE

La rentrée 2013 sera marquée par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Le nouvel emploi du temps des élèves inclura désormais le mercredi matin au temps scolaire, permettant ainsi de répartir les temps d'apprentissages de façon mieux adaptée au rythme biologique des enfants.

La Ville continuera d'assurer l'accueil des enfants avant et après la classe. Les activités du temps périscolaire, entièrement repensé et redéfini, seront enrichies et plus en adéquation avec les apprentissages fondamentaux de l'école, en collaboration avec les enseignants.

De nouveaux espaces de loisirs seront aménagés et les équipes d'animation renforcées par des personnels supplémentaires et qualifiés.

Autant de nouveautés pour favoriser la réussite éducative des enfants.

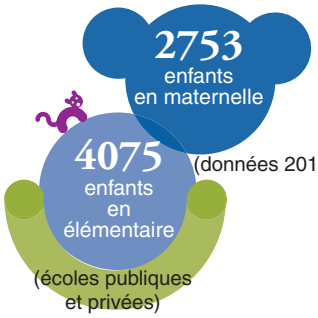

(données 2012)

Les inscriptions
et établissements scolaires

Les enfants sont scolarisés dans les écoles selon la carte scolaire déterminée par la municipalité, qui dépend du lieu de domicile de l'enfant.

Selon les places disponibles, les enfants âgés de 3 ans, ou qui auront 3 ans avant la fin de l'année 2013, pourront être accueillis à l'école maternelle pour la rentrée scolaire 2013-2014.

Seuls les enfants qui dépendent des écoles Grande Prairie et Chappe, classées en Zone d'Education Prioritaire, peuvent être scolarisés dès 2 ans (dans la limite des places disponibles et selon le nombre d'enseignants nommés).

Mairie-Espace Services
Parc du Souvenir
Emile Fouchard
77500 Chelles
Tél. : 01 64 72 55 60
espace-services@chelles.fr
ou
Direction de la Vie Scolaire
Tél. : 01 64 72 84 43
viescolaire@chelles.fr
Horaires d'ouverture p.31

Comment s'inscrire ?

Pour connaître l'école dont votre (vos) enfant(s) dépend(ent), contacter l'Espace Services de la Mairie ou la direction de la Vie scolaire.

Les inscriptions ont lieu à partir du mois de janvier précédent la rentrée scolaire.

Pour les enfants qui entrent à l'école maternelle ou à l'école élémentaire (CP) ou ayant déménagé, il est nécessaire de faire une pré-inscription à l'Espace Services de la Mairie de Chelles, muni des documents suivants :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (original + 1 photocopie).
- le carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour : Vaccin Diphtérie Tétanos Polio obligatoire. Le vaccin ROR (Rougeole, Oreillon, Rubéole) est conseillé (original + 1 photocopie).
- le livret de famille ou acte de naissance de l'enfant (original + 1 photocopie).

Une fiche d'inscription sera remise précisant l'école de l'enfant. Les parents devront ensuite prendre rendez-vous avec le(la) directeur(trice) de l'école pour procéder à l'admission définitive de l'enfant.

1 . *Les dérogations*

Les dérogations sont accordées à titre exceptionnel. Toute demande doit être formulée au moment de l'inscription et doit être motivée pour des raisons de garde, de santé de l'enfant ou de regroupement des fratries. Une commission composée de l'inspecteur de l'Education nationale, de l'élue et de la direction de la Vie Scolaire examine les demandes à la fin du mois de mai. Une réponse est adressée par courrier au mois de juin précédent la rentrée.

2 . *Classes spécialisées*

L'Education nationale étudie au cas par cas les demandes pour scolariser les enfants souffrant de handicap et offrir les meilleures conditions d'intégration dans le milieu scolaire, en lien avec l'équipe enseignante. Les auxiliaires de vie scolaire dépendent des services de l'Etat.

L'école élémentaire des Arcades Fleuries accueille les élèves handicapés moteur et celle de l'école élémentaire des Tournelles accueille des enfants mal-voyants. (Classe d'Intégration Scolaire)

3 . *Les conseils d'école*

Un conseil d'école existe dans chaque école et se réunit au moins trois fois par an. Composé d'enseignants, de parents d'élèves, des DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale) d'un représentant de la municipalité, il consiste à donner des avis sur le projet d'école, faire des suggestions sur le fonctionnement de la vie à l'école, voter le règlement intérieur…

La liste des membres du conseil d'école dont dépend votre enfant est disponible en mairie à la direction de la Vie Scolaire et auprès du directeur/directrice de chaque école.

4 . *L'accompagnement scolaire*

La Ville a mis en place différentes formules de stages ou soutiens hebdomadaires gratuits pour aider les élèves rencontrant des difficultés scolaires.
Renseignements : Mairie - Direction de la Vie scolaire

L'association le P'tit Pont propose également un soutien scolaire pour les élèves des écoles élémentaires après la classe dans cinq quartiers de la ville.
Plus d'informations au 01 64 26 32 24.

Mairie
Direction de
la Vie scolaire
Tél. : 01 64 72 84 43
viescolaire@chelles.fr
Horaires d'ouverture p.31

5 . *Liste des établissements*

Etablissements	Adresses	Lignes Directes
Enseignement public		
Arcades Fleuries élémentaire	Rue des Arcades	01.60.20.02.11
Arcades Fleuries maternelle	Rue des Arcades	01.60.20.43.16
Aulnes élémentaire	63, rue des Sources	01.72.84.63.21
Aulnes maternelle	63, rue des Sources	01.72.84.63.23
Bickart 1 élémentaire	Rue A. Bordereau	01.72.84.63.41
Bickart 1 maternelle	Rue A. Bordereau	01.72.84.63.43
Bickart 2 maternelle	Rue A. Bordereau	01.72.84.63.48
Calmette élémentaire	30, av. Claude Bernard	01.60.20.93.09
Calmette maternelle	17, avenue Delambre	01.60.20.94.12
Castermant	Avenue du Gendarme Castermant	
Chantereine	Rue Henrion	01.60.20.05.70
Chappe élémentaire	Avenue Chappe	01.60.20.86.37
Chappe maternelle	Avenue Chappe	01.60.20.42.88
Curie élémentaire	Rue Buignet	01.72.84.63.31
Curie maternelle	8, rue de la Liberté	01.72.84.63.33
Delambre élémentaire	Avenue Delambre	01.60.20.93.11
Delambre maternelle	Avenue Delambre	01.60.20.96.96
Fournier 1 élémentaire	59, avenue Henin	01.60.08.05.28
Fournier maternelle	59, avenue Henin	01.64.72.63.27
Grande prairie élémentaire	22, ter rue des Cottages	01.60.08.13.12
Grande prairie maternelle	22, ter rue des Cottages	01.60.08.10.20
Jules Ferry élémentaire	32, av. du Mal Foch	01.60.08.03.75
Le Parc maternelle	8, rue Adolphe Besson	01.64.21.41.31
Mont-Chalâts élémentaire	90, avenue de Claye	01.72.84.63.11
Mont-Chalâts maternelle	90, avenue de Claye	01.72.84.63.13
Pasteur	1, rue Henri Poincare	01.60.08.07.46
Pont du Forest maternelle	108, av. du Mal Foch	01.60.08.62.83
Docteur Roux élémentaire	130, rue des Cités	01.72.84.63.01
Docteur Roux maternelle	130, rue des Cités	01.72.84.63.03
Tournelles - Guy Rabourdin élémentaire	1, rue sainte Bathilde	01.60.93.14.73
Tournelles - Guy Rabourdin maternelle	1, rue sainte Bathilde	01.60.93.14.70
Vieux Colombier élémentaire	Place René Collin	01.60.20.57.66
Vieux Colombier maternelle	Place René Collin	01.60.20.54.49
Enseignement privé (sous contrat)		
Ecole Gasnier Guy / Ste Bathilde (maternelle et élémentaire)	1, rue Jean Véron	01.64.72.43.50
Renseignement et inscriptions auprès de l'école uniquement		

Avant et après
la classe

Avec l'entrée en vigueur de la réforme des rythmes scolaires, le temps périscolaire - temps avant et après la classe - a été redéfini et enrichi avec de nouvelles activités ludiques et pédagogiques au sein des accueils de loisirs, appelés «Accueils ludiques ».

Afin de perturber le moins possible l'organisation des familles, les amplitudes d'accueil des enfants restent identiques : dès 7h le matin et après la classe jusqu'à 19h, dans des espaces dédiés et situés à proximité de l'école.

Après la classe, plusieurs choix sont possibles permettant aux enfants de débuter ou d'achever leur journée autour de nombreuses activités collectives ou individuelles toujours encadrées par des animateurs qualifiés ou des enseignants, avec en nouveauté cette année l'organisation d'ateliers thématiques.

1. *En maternelle*

Le matin comme le soir, les animateurs accompagnent ou viennent systématiquement rechercher les enfants dans leur classe. Ils travaillent en étroite collaboration avec les enseignants et sont un lien essentiel entre la famille et l'enseignant pour des recommandations concernant l'enfant.

Après la classe, en plus de l'accueil classique, des animations organisées par cycle de 7 semaines seront proposés avec de l'éveil musical, des activités artistiques,…

Les horaires et fonctionnement

- **Le matin :** **De 7h à 9h**
  - Arrivée de l'enfant avant 8h45
- **Le soir :** **De 16h15 à 19h**
  - Accueil ludique jusqu'à 19h avec possibilité de venir chercher son enfant à tout moment. Cet accueil proposera des animations spécifiques organisées par les équipes.
  - La facturation s'effectue selon la présence.

Les lieux d'accueils

ECOLE **fréquentée**	ACCUEILS **avant et après l'école**
Arcades Fleuries	Arcades Fleuries
Aulnes	Aulnes
Bickart	Bickart
Calmette	Calmette
Castermant	Castermant
Chantereine	Chantereine
Chappe	Chappe
Curie	Curie
Delambre	Calmette
Dr Roux	Dr Roux
Fournier	Fournier
Grande Prairie	Grande Prairie
Le Parc	Le Parc
Mont-Chalâts	Mont-Chalâts
Pasteur	Pasteur
Pont du Forest	Pont du Forest
Tournelles	Tournelles
Vieux Colombier	Vieux Colombier

NB : changements possibles de lieux d'accueil lors de périodes de travaux

2. *En élémentaire*

Les enfants sont accueillis le matin puis accompagnés au sein de l'école par les équipes d'animation. Après la classe, plusieurs possibilités d'accueil sont proposées : les élèves peuvent suivre l'étude surveillée au sein de l'école ou participer à un éventail d'activités proposées par les animateurs au sein de l'accueil ludique.

Les accueils ludiques accueilleront les élèves et proposeront plusieurs fois par semaine pour les enfants qui le souhaitent des ateliers thématiques organisés par cycle de 7 semaines : activités sportives, scientifiques, culturelles, éducation citoyenne, environnement.

Les horaires et fonctionnement

- **Le matin** : **De 7h à 9h**
  - Arrivée de l'enfant avant 8h45
- **Le soir :** Plusieurs formules d'accueil sont proposées **de 16h15 jusqu'à 19h**

1/ Etudes surveillées :

Les enfants restent à l'école pour suivre l'étude surveillée organisée par les enseignants de l'école.

2 formules sont proposées :

- Etudes surveillées jusqu'à **17h30** + accueil ludique jusqu'à **18h15** (facultatif et sans surcoût).
  Les parents peuvent venir chercher les enfants à la fin de l'étude à **17h30** à l'école ou avant **18h15** à l'accueil ludique.
- Etudes surveillées **jusqu'à 17h30** + accueil ludique **jusqu'à 19h.**
  Cette formule propose l'amplitude horaire maximum de l'accueil ludique.

Pour les deux formules d'études surveillées, la tarification est un forfait mensuel, quelle que soit la fréquentation de l'enfant à l'étude ou à l'accueil.

2 / Accueil ludique :

2 formules possibles :

- Accueil ludique **jusqu'à 19h.**
  Les parents peuvent venir chercher leur enfant à tout moment à partir de **16h15.**
- Accueil ludique **jusqu'à 19h** incluant des ateliers thématiques de **16h15 à 17h30.**
  Ces ateliers sont soumis à inscription (sur place).

Les parents peuvent venir chercher les enfants à tout moment à partir de **17h30.**
Pour les accueils ludiques la facturation s'effectue selon la présence et/ou les inscriptions

Les lieux d'accueils

ECOLE **fréquentée**	ACCUEILS **avant et après l'école**
Arcades Fleuries	Arcades Fleuries
Aulnes	Aulnes
Bickart	Bickart
Calmette	Calmette
Castermant	Castermant
Chappe	Chappe
Curie	Curie
Delambre	Calmette
Dr Roux	Dr Roux
Fournier	Fournier
Grande Prairie	Grande Prairie
Jules Ferry	Jules Ferry
Mont-Chalâts	Mont-Chalâts
Tournelles	Tournelles
Vieux Colombier	Vieux Colombier

NB : changements possibles de lieux d'accueil lors de périodes de travaux

Modalités d'inscription p.28
Tarifs 2013-2014
www.chelles.fr

Le temps du midi

Le souci de l'équilibre alimentaire

Les restaurants scolaires sont ouverts à tous les enfants scolarisés. Les repas sont préparés par la société Elior, garante de menus équilibrés et élaborés selon des règles strictes d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Une commission spécifique composée d'élu(e)s, de responsables de la société Elior, de parents d'élèves et des directeurs de restauration, se réunit chaque trimestre pour examiner les menus proposés.

Les menus sont affichés dans chaque école, adressés par courrier aux familles bénéficiaires ou consultables sur le site www.chelles.fr.

Soucieuse de faire de la pause méridienne un moment de détente et d'apprentissage, la Ville a aménagé ses restaurants scolaires en « self-services ».

Ce concept vise à favoriser un juste équilibre entre épanouissement, accompagnement et recherche de l'autonomie de l'enfant dans un univers ludique et adapté.

Enfant allergique : une attention particulière

Pour les enfants souffrant d'allergies ou de problèmes de santé, la Ville propose d'élaborer avec les parents et le médecin traitant un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.). Ce P.A.I. détermine au cas par cas le suivi de l'enfant : régime alimentaire, prise de médicaments, soins d'urgence, activités incompatibles avec la santé de l'enfant.

Ce document est transmis aux responsables en contact avec l'enfant : enseignants, centres d'accueil de loisirs afin d'assurer une vigilance particulière autour de l'enfant.

Renseignements auprès de la Mairie - Direction de la Vie scolaire

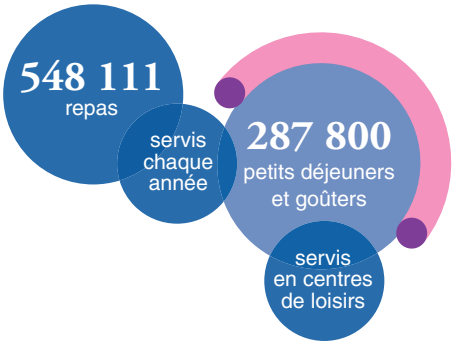

Mairie
Direction de la Vie scolaire
Tél. : 01 64 72 84 43
viescolaire@chelles.fr
Horaires d'ouverture de la mairie p.31

Les horaires

- **Les repas** sont servis entre 12h et 14h dans toutes les écoles sous la responsabilité de la Ville.

Du nouveau dans les assiettes

Depuis l'année dernière, les enfants élaborent leur repas parmi un choix de 2 plats (contre un seul auparavant), 2 entrées et 2 desserts.
Tous les jours, du pain Bio est proposé en plus du pain traditionnel et chaque mois 8 produits issus de l'Agriculture Biologique sont inscrits aux menus parmi les entrées, les légumes ou les fruits.

La pause du midi : un temps pour lire, s'amuser, se ressourcer

Au-delà de l'encadrement habituel du temps du midi, les animateurs proposeront aux enfants une palette d'activités leur permettant de se reposer, se détendre ou de jouer.

A la rentrée, dles espaces permanents seront réaménagéss au sein des locaux de l'école pour la lecture, les jeux d'imitation, de construction, de motricité,… et serviront pendant les accueils ludiques du midi ou du soir avec les équipes d'animation.

Modalités d'inscription p.28
Tarifs 2013-2014
www.chelles.fr

DES ACTIVITÉS LE MERCREDI APRÈS-MIDI ET PENDANT LES VACANCES

jusqu'à 12 ans

Les mercredis et journées loisirs

Auparavant appelés « centres de loisirs », **les Accueils ludiques** ont toujours vocation à être des structures dynamiques, créatives et enrichissantes pour accueillir les enfants durant leur temps de loisirs les mercredis après-midi, et lors des petites et grandes vacances scolaires.

A partir de la rentrée, les espaces vont être réaménagés pour les activités des enfants avec des équipes d'animation renforcées. L'objectif est de mettre en place un projet éducatif cohérent et commun sur tout le territoire.

Passerelle entre l'école et la famille, les animateurs proposent, à travers un projet pédagogique précis et selon le rythme et l'âge des enfants, des activités éducatives, manuelles, sportives, individuelles et collectives qui contribuent à leur épanouissement et à l'acquisition des notions de vie indispensables en collectivité.

Les horaires

• **Le mercredi**

- **2 formules d'accueil :** de 12h à 19h
  - Repas uniquement (sortie des enfants à 13h30).
  - Repas + après-midi loisirs jusqu'à 19h (Départ des enfants à tout moment à partir de 17h00).

• **Pendant les vacances**

- **Journée entière :** de 7h à 19h
  (arrivée de l'enfant avant 9h le matin et départ le soir à partir de 17h).

- **½ journée matin** : de 7h à 13h30 (avec repas)
  (arrivée de l'enfant avant 9h le matin et départ le midi à 13 h 30).

- **½ journée après-midi :** de 13h30 à 19h (sans repas)
  (arrivée de l'enfant à 13h30 le midi et départ le soir à partir de 17h).

IMPORTANT
L'affectation dans un accueil de loisirs dépend de l'école fréquentée par l'enfant. Cependant, afin de permettre un accueil dans les meilleures conditions et selon les normes d'encadrement imposées, la capacité d'accueil des centres est limitées. Aussi, il pourra vous être proposé un autre centre s'il n'y a plus de place disponible dans le centre d'accueil habituel.

Modalités d'inscription p.28
Tarifs 2013-2014
www.chelles.fr

Les lieux

Ecole maternelle

ECOLE **fréquentée**	ACCUEILS **de loisirs du mercredi**	ACCUEILS **de loisirs des vacances**
Arcades Fleuries	Arcades	Lieu indiqué environ 1 mois et demi avant la période de vacances concernée
Aulnes	Aulnes	
Bickart 1et 2	Bickart 2	
Calmette	Calmette	
Castermant	Castermant	
Chantereine	Vieux Colombier	
Chappe	Chappe	
Curie	Curie	
Delambre	Calmette	
Dr Roux	Dr Roux	
Fournier	Fournier	
Grande Prairie	Grande Prairie	
Le Parc	Tournelles	
Mont-Chalâts	Mont-Chalâts	
Pasteur	Pasteur	
Pont du Forest	Grande Prairie	
Tournelles	Tournelles	
Vieux Colombier	Vieux Colombier	

Ecole élémentaire

ECOLE **fréquentée**	ACCUEILS **de loisirs du mercredi**	ACCUEILS **de loisirs des vacances**
Arcades Fleuries	Dr Roux / Vieux Colombier	Lieu indiqué environ 1 mois et demi avant la période de vacances concernée
Aulnes	Aulnes	
Bickart 1	Bickart 2	
Calmette	Calmette	
Castermant	Castermant	
Chappe	Chappe	
Curie	Curie	
Delambre	Calmette	
Dr Roux	Dr Roux	
Fournier	Fournier	
Grande Prairie	Grande Prairie	
Jules Ferry	Jules Ferry	
Mont-Chalâts	Mont-Chalâts	
Tournelles	Tournelles	
Vieux Colombier	Vieux Colombier	

L'école municipale des sports et les stages sportifs

Grâce à l'école multisports et aux stages sportifs proposés par la Ville, les enfants de 6 à 12 ans peuvent s'exercer à de multiples activités sportives tout au long de l'année scolaire ainsi qu'à chaque période de vacances scolaires.

jusqu'à 12 ans

1. *Ecole multisports*
(les samedis - hors périodes vacances)

Un programme de découverte sportive est proposé sur 4 ans et vise une progression continue de l'enfant. Les activités choisies permettent à l'enfant une découverte plus large du sport et complèteront le programme sportif mené à l'école ou en périscolaire. Inscription en mairie - Direction des Sports - horaires de la mairie p 31

Les horaires

- **Les séances sont organisées le :**
  - **Pour les enfants de 6 à 10 ans le : samedi** de 9h45 à 11h45
  - **Pour les enfants de 4 à 5 ans le : samedi matin** de 9h30 à 11h30

Mairie
Direction des Sports
Tél. : 01 64 72 85 33
01 64 72 85 83

2 . *Stages sportifs*

Des stages sportifs, ouverts aux enfants de 7 à 12 ans, sont organisés à chaque vacance scolaire ainsi que des après-midis à la carte pour les 6-12 ans. Des formules pour tous les goûts puisque les enfants peuvent choisir des stages d'une ou plusieurs demi-journées ou sur une semaine complète ; une occasion de découvrir de nouvelles activités et de se perfectionner dans une pratique spécifique.

Inscription en mairie - Direction des Sports - horaires de la mairie p 31

Le centre d'arts plastiques et le Centre d'Art Contemporain

Pour sensibiliser les plus jeunes aux arts plastiques et visuels, des ateliers hebdomadaires de pratiques artistiques sont proposés. L'équipe enseignante aide à l'acquisition de techniques tout en stimulant l'esprit à la créativité à travers des ateliers de dessins, de créations de volumes, d'initiation aux arts plastiques.

Les projets artistiques sont développés en lien avec la programmation des Eglises - Centre d'Art Contemporain de Chelles - qui accueille quatre expositions par an, accompagnées d'actions de médiation, de rencontres avec les artistes, de visites/conférences. Des projets artistiques et culturels sont aussi menés dans les établissements scolaires de la Ville en partenariat avec l'Education nationale. L'équipe propose pour chaque exposition un atelier en famille où enfants et adultes sont invités à découvrir les œuvres dans un temps de dialogue et de pratique artistique partagés.

Les lieux

CENTRE D'ARTS PLASTIQUES
Atelier de Verdun - 3, rue de Verdun
Atelier Villeneuve - 19, rue de la Villeneuve
Atelier du Mont-Chalâts - Maison pour tous, avenue de Claye

LES EGLISES
CENTRE D'ART CONTEMPORAIN
Rue Eterlet - (face à l'Hôtel de Ville)
Entrée libre le vendredi, samedi et dimanche de 14h à 17h
Renseignements : 01 64 72 65 70

Pour s'inscrire : Inscription annuelle à faire à la rentrée scolaire :
Atelier de Verdun - 3, rue de Verdun - Tél. : 01 64 21 04 33

Les séjours en centres de vacances

La Ville possède deux centres de vacances situés à St-Jean-d'Aulps (Haute Savoie) et Hossegor (Landes) où sont organisés des séjours pendant les vacances d'hiver et d'été. Les centres sont des lieux d'apprentissage de la vie et participent à la construction personnelle et à la socialisation de l'enfant : découverte de l'environnement, vie en communauté, apprentissage de l'autonomie. Les activités proposées par les animateurs favorisent l'ouverture, l'esprit d'initiative, la réflexion individuelle ou en groupe.

Chacun des sites offre un cadre agréable ainsi qu'un large choix d'activités :
sports de montagne d'hiver ou d'été à Saint-Jean-d'Aulps et sports nautiques à Hossegor.

Club Jeunesse (12-17 ans)

Mairie
Direction Jeunesse
Tél. : 01 64 72 84 62
Horaires d'ouverture p.31

Répartis dans les quartiers de la ville, les trois Clubs Jeunesse accueillent les jeunes âgés de 12 à 17 ans qui sont libres de choisir celui qui leur convient le mieux, selon leur domicile, leurs affinités,... Au sein de ces espaces, liberté d'action et d'expression riment avec encadrement et respect des règles de vie. La mission des animateurs est de proposer aux jeunes des projets ou des activités qui correspondent à leurs envies, leurs attentes du moment, tout en participant à leur construction individuelle, leur autonomie et à leur insertion dans la société.
Des programmes thématiques, communs aux trois Clubs Jeunesse, sont élaborés avec les jeunes pour chaque période de vacances ou de mercredi, avec des sorties, des ateliers, des rencontres.
Forts d'expériences réussies, les Clubs Jeunesse sont de véritables moteurs dans le renforcement du lien entre les générations en organisant des moments de rencontres conviviales avec les seniors de la ville.
Les Clubs Jeunesse jouent pleinement leur rôle de passerelle avec les autres espaces jeunesse de la Ville et redirigent les jeunes vers eux pour la réalisation de projets et mini-séjours spécifiques ou thématiques.

Renseignements en mairie - Direction Jeunesse

Les lieux

Club Jeunesse - Delambre - Avenue Delambre - Tél : 01 64 26 68 63
Club Jeunesse - Cressonnières - Rue des Aulnes - Tél : 01 64 21 39 42
Club Jeunesse - La Fontaine - 2, avenue de Liaubon - Tél : 01 60 20 91 34

Inscriptions, réservations…
suivez le guide

- 4 étapes incontournables
- Où, quand et comment faire vos démarches ?
- Réservations : mode d'emploi
- Calendrier pratique

4 ETAPES INCONTOURNABLES

1 CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL 2014

DU 16 SEPTEMBRE AU 21 DÉCEMBRE 2013

LE QUOTIENT FAMILIAL, INCONTOURNABLE POUR L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS

Les tarifs des prestations dépendent du quotient familial. Pour une meilleure équité sociale, il est calculé d'après les ressources actuelles du foyer.
Il doit être réactualisé chaque année.

Les familles n'ayant pas effectué leur quotient se verront appliquer la tarification maximum.

Pièces à fournir pour le calcul du quotient familial
- Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2013 (téléchargeable sur www.impots.gouv.fr)
- Attestation Caisse d'Allocations Familiales (téléchargeable sur www.caf.fr)

2 INSCRIPTION ADMINISTRATIVE UNIQUE

À EFFECTUER AVANT LE 6 JUILLET 2013

Cette inscription, est valable du
3 septembre 2013 au 4 septembre 2014

L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ANNUELLE s'effectue en une seule fois et permet d'accéder aux activités suivantes :

- Accueils avant et après l'école
- Accueils de loisirs le mercredi après-midi et pendant les vacances
- Restauration scolaire
- Etudes surveillées
- Séjours vacances
- Haltes-jeux

Elle est obligatoire pour chaque enfant et valable pour toute l'année scolaire

Si votre enfant est déjà inscrit :
- Vous avez reçu à votre domicile votre dossier pré-rempli.
Il suffit de le retourner signé avec vos éventuelles modifications

S'il s'agit d'une première inscription :
- Vous devez vous rendre en mairie, à l'Espace Services

3 RÉSERVATIONS

Nouveau

Pour quelles activités ?

- Accueil ludique du mercredi après-midi
- Accueil ludique des vacances
- Etudes surveillées
- Ateliers thématiques après l'école
- Séjours vacances
- Haltes-jeux

Après-midi loisirs du mercredi : 2 formules sont proposées et soumises à réservation :

- **repas uniquement**
- **repas + après-midi loisirs**

(Pas de réservation pour les accueils du matin et du soir et la restauration des lundis, mardis, jeudis et vendredis)

Quand réserver ?

Pour les mercredis après-midi ou la période de vacances, la réservation peut être effectuée ou modifiée jusqu'à 2 semaines avant le mercredi ou le début de la période de vacances concernée.

Exemple :
Jour d'accueil : le mercredi 23 octobre
Réservation ou modification possible : avant le mercredi 9 octobre.

Pour les périodes de vacances, elle doit être faite au plus tard 15 jours avant la période concernée.

Comment réserver ?

- En ligne sur www.chelles.fr/rubrique portail familles
- Bulletins à disposition dans les accueils de loisirs ou en mairie à l'Espace Services.

A SAVOIR :
En l'absence de réservation ou de réservation hors délais, les enfants peuvent être accueillis. Cependant le tarif sera majoré : tarif quotient x 1,5
(sauf sur présentation justificatif médical).

4 PAIEMENT

CRÈCHES, HALTES-JEUX, ACCUEILS LUDIQUES, SÉJOURS

- **Par prélèvement bancaire** : formulaire (page 37)
- **En ligne (paiement sécurisé)** : www.chelles.fr
- **Par carte bancaire, espèces ou chèque bancaire** (Libellé à l'ordre du Trésor public), chèque CESU (Chèque Emploi Services) , bon CAF Temps Libre (uniquement pour les séjours vacances et accueils de loisirs de l'été)
en mairie à l'Espace Services.

RESTAURATION SCOLAIRE

- **Prélèvement automatique :** contacter le 01 41 29 38 71
- **Paiement en ligne :** se connecter au site http://chelles.cantines.com. rubrique information pratiques
- **T.I.P. :** Signer et renvoyer à Elior - Centre de traitement - 67942 Strasbourg cedex.
- **Chèque :** (libellé à l'ordre d'**ELRES**).
A envoyer à ELIOR - Centre de Traitement - 67942 Strasbourg en y joignant le talon de paiement (T.I.P.)
- **Espèces : Se rendre à l'Espace Services de la Mairie de Chelles, muni de la facture**

(Permanences : lundi, mercredi de 9h à 12h30 - mardi et jeudi de 14h à 17h15)

A SAVOIR :
les factures non réglées sont transmises au Trésor Public chargé du recouvrement.

OÙ, QUAND ET COMMENT FAIRE VOS DEMARCHES

Renseignements, inscriptions, réservations pour vos enfants : des possibilités multiples et simplifiées pour entreprendre vos démarches. Choisissez la formule qui vous convient le mieux !

En ligne sur www.chelles.fr / portail familles

Effectuer toutes vos réservations des mercredis après-midi et vacances pour les accueils de loisirs.

- Consulter, imprimer et régler vos factures en ligne via PAYBOX, un système de paiement sécurisé. Si vous adhérez à la facturation en ligne, vous ne recevrez plus de factures papier.
- Etre informé sur l'actualité et les événements dans les écoles, les programmes d'activités des accueils de loisirs, consulter les menus de la cantine, les tarifs des services municipaux,…
- Modifier à tout moment les informations qui vous concernent : changement de numéro de téléphone, d'adresse postale ou adresse mail.

Obtenir son code famille et son mot de passe pour être titulaire d'un compte familles :

Les identifiants et mot de passe pour accéder au portail familles sont transmis dès constitution des dossiers administratifs.

En cas de perte ou d'oubli, il suffit de vous connecter au portail familles et de faire votre signalement à l'endroit prévu à cet effet.

IMPORTANT : Ces données sont strictement personnelles et confidentielles.

Sans vous déplacer

1. *Par mail*

Il vous suffit de renvoyer les documents et pièces justificatives dûment remplis et scannés à l'adresse suivante : **portail-familles@chelles.fr**

2. *Par courrier*

Adressez vos documents à :
Mairie - Espace Services
Parc du Souvenir Emile Fouchard -
77500 Chelles

! Info !

Les formulaires, bulletins d'inscription et de réservation sont disponibles sur www.chelles.fr et en Mairie à l'Espace Services.

Mairie
Espace Services
Parc du Souvenir
Emile Fouchard
77500 Chelles
Tél. : 01 64 72 55 60

En Mairie

L' Espace Services de la Mairie

Vous pouvez effectuer toutes vos inscriptions et démarches administratives dans un seul lieu :
- Actes administratifs ou d'état civil (passeport, carte nationale d'identité, sortie de territoire,..),
- Réservations (accueils ludiques, activités), demandes de place (crèche, haltes-jeux et séjours),
- Inscriptions à l'école maternelle et élémentaire, renseignements sur la sectorisation, la restauration scolaire
- Paiement des factures

Cet espace entièrement réaménagé et accessible aux personnes à mobilité réduite, permet une attente dans les meilleures conditions avec son espace enfants et ses écrans vidéos

Mairie
Espace Services
Parc du Souvenir
Emile Fouchard
77500 Chelles
Tél. : 01 64 72 55 60
Horaires d'ouverture p.31

Les horaires d'ouverture

- **Lundi, mardi, mercredi, vendredi :** de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 **(le mardi jusqu'à 19h30)**
- **Jeudi :** de 14h à 17h30
- **Samedi :** 9h à 12h30

Réservations Mode d'emploi

Indispensable :
- Le calcul du quotient familial (Informations p.28)
- Inscription administrative annuelle

	ACTIVITES	FORMULES	RESERVATIONS	TARIFICATION	DOCUMENTS A FOURNIR
ANNÉE SCOLAIRE 2013 - 2014	**Crèches**	de 7h à 19h	Demande de place soumis à acceptation par la mairie. Réservés au habitants de Chelles, exerçant une activité professionnelle ou une formation	Application du barême selon le taux d'effort. Contrat annuel	Bulletin F
	Halte jeux	Une halte-jeux : 8h / semaine	Demande de place	Facturation selon les heures réservées	Bulletin G
	Accueil avant et après l'école	Matin de 7h à 9h	Pas de réservation	Facturation à la présence	Aucun
		Soir : Accueil ludique de 16h15 à 19h	Pas de réservation	Facturation à la présence	Aucun
		Soir : Accueil ludique comprenant des ateliers thématiques de 16h15 à 17h30	Sur inscription	Facturation selon l'inscription	Bulletin à disposition à l'accueil ludiques
	Restauration scolaire	lundi, mardi, jeudi, vendredi de 12h00 à 14h00	Pas de réservation	Facturation à la présence	Aucun
	Accueil de loisirs du mercredi	- Repas uniquement (12h00-13h30)	- Réservation	La facturation sera effectuée selon les dates de réservations indiquées. Au-delà de la date de clôture des réservations : - Toute annulation sera facturée selon le tarif en vigueur. Seules les annulations formulées par écrit avec un justificatif médical ne seront pas facturées. - Toute réservation effectuée en dehors des périodes autorisées sera facturée selon le tarif majoré (quotient familial x1,5)	Bulletins C1 à C5
		- Repas + après-midi (12h00 - 19h00)	- Réservation		
	Accueil de loisirs petites vacances	- Matin avec repas (de 7h à 13h30) - Après-midi (sans repas de 13h30 à 19h) - Journée entière (de 7h à 19h)	Réservation par période (voir calendrier p33)		Bulletins E1 à E4
	Etudes surveillées	- Etudes surveillées (de 16h15 à 17h30) + accueil ludique jusqu'à 18h15 (Facultatif et sans surcoût)	Réservation annuelle (forfait)	La réservation est valable pour une année entière. Le paiement est forfaitaire quelle que soit la fréquentation de l'enfant (facturation mensuelle). Toute cessation de l'activité doit être formulée par écrit à l'Espace Services. Tout mois commencé est dû.	Bulletin D
		Etudes surveillées + accueil ludique jusqu'à 19h	Réservation annuelle (forfait)		
	Séjours vacances (hiver)	Pour les 4/12 ans	Demande de place (acceptation selon critères)	Application du tarif selon le quotient familial. Paiement le jour de l'inscription définitive	Bulletins disponibles en janvier 2014
ÉTÉ 2014	**Accueil de loisirs**	- Matin avec repas (de 7h à 13h30) - Après-midi (sans repas de 13h30 à 19h) - Journée entière (de 7h à 19h)	Sur réservation (indication des jours pour juillet et août)	Conditions identiques au fonctionnement durant l'année scolaire (voir plus haut)	Bulletins disponibles en avril 2014
	Séjours vacances	Pour les 4/6 ans et les 6/12 ans	Demande de place (acceptation selon critères)	Application du tarif selon le quotient familial. Paiement le jour de l'inscription définitive	Bulletins disponibles en avril 2014

Les bulletins de réservations sont disponibles en Mairie à l'Espace Services, téléchargeables sur le site www.chelles.fr ou dans les accueils ludiques.

<table>
<tr><th></th><th colspan="10">2013</th><th colspan="8">2014</th></tr>
<tr><th></th><th>MARS</th><th>AVRIL</th><th>MAI</th><th>JUIN</th><th>JUIL.</th><th>AOUT</th><th>SEPT.</th><th>OCT.</th><th>NOV.</th><th>DÉC.</th><th>JANV.</th><th>FÉV.</th><th>MARS</th><th>AVRIL</th><th>MAI</th><th>JUIN</th><th>JUIL.</th><th>AOUT</th></tr>
<tr><td>Inscription école</td><td colspan="6"></td><td colspan="4">Rentrée scolaire 3 sept. 2013</td><td></td><td colspan="6">Inscriptions pour l'année scolaire 2014/2015 :
à partir du 20 janvier 2014 (uniquement pour l'entrée en maternelle et l'entrée en primaire)</td><td></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="6"></td><td colspan="4"></td><td colspan="6"></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Etudes surveillées</td><td colspan="5"></td><td colspan="2">à partir du 15 juillet</td><td colspan="12"></td></tr>
<tr><td rowspan="5">Après-midi loisirs du mercredi</td><td colspan="6"></td><td colspan="2">A partir du 15 juillet</td><td colspan="2">mercredi du 4 sept. au 16 octobre</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="6"></td><td colspan="2"></td><td>A partir du 18 oct.</td><td colspan="2">mercredis du 6 nov. au 18 déc.</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="6"></td><td colspan="3"></td><td colspan="2">A partir du 20 nov.</td><td colspan="2">mercredis du 8 janv. au 12 février</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="6"></td><td colspan="4"></td><td colspan="2">A partir du 15 janvier</td><td colspan="2">mercredis du 5 mars au 9 avril</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="6"></td><td colspan="4"></td><td colspan="2"></td><td colspan="2">A partir du 12 mars</td><td colspan="3">mercredis du 30 avril au 2 juillet</td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="4">Accueil ludique petites vacances</td><td colspan="6"></td><td>du 9 sept. au 6 oct.</td><td colspan="3">Vacances du 19 oct. au 4 nov.</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="6"></td><td colspan="3"></td><td>du 11 nov. au 8 dec.</td><td colspan="3">Vacances 21 dec. au 6 janv.</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="6"></td><td colspan="6"></td><td>du 6 janv. au 2 fev.</td><td colspan="3">Vacances du 15 fév. au 3 mars</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="6"></td><td colspan="7"></td><td>du 3 au 30 mars</td><td>vacances du 12 au 28 avril</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Séjours vacances</td><td colspan="6"></td><td colspan="7"></td><td>à partir du 6 janvier</td><td colspan="3">Vacances du 15 février au 3 mars</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Eté 2013 (séjours vacances, accueils de loisirs)</td><td colspan="6"></td><td colspan="7"></td><td></td><td colspan="3"></td><td colspan="3">Inscriptions à partir du 9 avril</td><td colspan="2">Vacances à partir du 5 juillet</td></tr>
</table>

Période de réservation

Période de vacances ou d'activités

Les réservations pour les mercredis peuvent s'effectuer ou être modifiées jusqu'à 15 jours avant la date souhaitée.

Exemple

➔ **Vous souhaitez réserver le mercredi 18 décembre**
Date maximum de réservation : mercredi 4 décembre

➔**Vous souhaitez annuler la réservation du mercredi 16 octobre**
Date maximum d'annulation : mercredi 2 octobre

DEMANDE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Joindre obligatoirement un RIB /RIP /RICE

CETTE DEMANDE EST VALABLE JUSQU'À ANNULATION DE MA PART À NOTIFIER EN TEMPS VOULU AU CRÉANCIER.

Nom, prénom et adresse postale complète du débiteur

Désignation de l'Etablissement du compte à débiter

Compte à débiter

Code Etabliss	Guichet	N° de compte	Clé RIB
_____	_____	_____	__

Nom et adresse du créancier

Mairie de Chelles
Parc du Souvenir Emile Fouchard
77505 CHELLES Cedex

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessus.
En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte.
Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° national d'émetteur
485843

Nom, prénom et adresse du débiteur

Nom et adresse du créancier

Mairie de Chelles
Parc du Souvenir Emile Fouchard
77505 CHELLES Cedex

Compte à débiter

Code Etabliss	Guichet	N° de compte	Clé RIB
_____	_____	_____	__

Nom et adresse postale de l'Etablissement teneur du compte à débiter

Date : .....

→ Signature

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE)

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues dans la délibération n°80 du 1/04/90 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

☞ BULLETIN(S) À RENVOYER OU À DÉPOSER

Mairie - Espace Services
Parc du Souvenir Emile Fouchard - 77505 Chelles Cedex
portail-familles@chelles.fr

Guide des familles
Edition 2013 - 2014
Réalisée par la Mairie de Chelles
Direction de la Communication et de l'Evénementiel
Conception graphique - maquette Monique Tran
Rédaction : Sandrine Petitgas
© Photos Vincent Colin
Impression : Printed & Co (Imprim'Vert)
Papier recyclé Satimat Green
Tirage : 8000 exemplaires